



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(2)/2
11 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Deuxième session
Dakar, 30 novembre - 11 décembre 1998
Point 6 c) i) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

PROGRAMME ET BUDGET

AJUSTEMENT DU BUDGET ET DU PROGRAMME DE LA CONVENTION POUR 1999

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. VUE D'ENSEMBLE POUR 1999	3 - 5	4
A. Budget de base	3 - 4	4
B. Fonds supplémentaire et Fonds spécial	5	5
III. PROGRAMME DE TRAVAIL	6 - 65	5
A. Organes directeurs	6 - 10	5
B. Direction exécutive et administration	11	7
C. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires	12 - 18	8
D. Facilitation de l'application et de la coordination	19 - 38	10
E. Relations extérieures et information	39 - 52	20
F. Mécanisme mondial	53	27
G. Administration	54 - 61	27
H. Autres postes de dépense	62 - 63	30
I. Contributions permettant d'alléger le budget de base	64 - 65	31

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. Prévisions de dépenses par programme et prévisions de recettes pour 1999	32
II. Effectifs nécessaires	33
III. Prévisions de dépenses, par objet	34
IV. Organigramme proposé pour le secrétariat de la Convention en 1999	35

I. INTRODUCTION

1. À sa première session, après avoir examiné le projet de budget pour 1999 1/, la Conférence des Parties :

a) Par sa décision 6/COP.1, a approuvé des dépenses d'un montant total de 6,1 millions de dollars */ des États-Unis pour 1999, deuxième année de l'exercice biennal 1998-1999. Ce montant comprenait les frais généraux devant être payés à l'Organisation des Nations Unies en échange de son appui administratif, ainsi qu'une réserve de trésorerie représentant 8,3 % des dépenses estimatives totales, constituée conformément à l'article 8 des règles de gestion financière. Dans cette décision, les contributions devant venir en déduction des dépenses approuvées n'étaient pas chiffrées car la Conférence des Parties n'avait à l'époque aucun renseignement à ce sujet. La Conférence a prié le Secrétaire exécutif "de lui présenter, à sa deuxième session, un rapport détaillé sur toute proposition visant à apporter des ajustements au budget de la Convention pour 1999, notamment en ce qui concerne les dépenses au titre des programmes, les frais généraux et les contributions devant venir en déduction, en tenant compte en particulier des révisions découlant du choix du lieu d'implantation du secrétariat permanent".

b) Dans sa décision 7/COP.1, a pris note des prévisions concernant le Fonds supplémentaire et le Fonds spécial présentées par le Secrétaire exécutif pour 1999, et a prié celui-ci "de lui rendre compte à ses deuxième et troisième sessions de l'état du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial et de lui proposer tout ajustement qui pourrait se révéler nécessaire à cet égard pour 1999".

2. La présente note a été rédigée en réponse à ces demandes. C'est une mise à jour tenant compte de tous les renseignements reçus par le secrétariat depuis l'établissement du projet initial présenté à la Conférence des Parties lors de sa première session. Elle tient compte également du coût estimatif des décisions prises par la Conférence à cette même session quant au programme de travail du Comité de la science et de la technologie, pour lequel aucune prévision de dépenses n'avait été faite. Ne sont cependant pas prises en considération les incidences financières des éventuelles décisions qui pourraient être adoptées à la deuxième session au sujet du programme de travail du Comité; le cas échéant, ces incidences seront portées à l'attention de la Conférence. Enfin, cette note propose de légères modifications qui, de l'avis du Secrétaire exécutif, sont nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat en 1999. Les estimations sont fondées sur les coûts types établis par l'ONU pour Bonn et Genève, et sur des taux de change de 1,83 DM et 1,42 FS pour 1 dollar. Un abattement de 5 % pour mouvements de personnel a été appliqué aux dépenses de personnel du budget de base. On est également parti de l'hypothèse que, dans l'ensemble, le personnel du secrétariat prendrait ses fonctions à Bonn dès le 1er février 1999. Par souci de concision, les renseignements fournis dans le document ICCD/COP(1)/3/Add.1 qui demeurent

1/ ICCD/COP(1)/3/Add.1.

*/ *Nota bene* : Dans le présent document, le terme "dollar" désigne le dollar des États-Unis.

valables n'ont pas été repris ici; le document ICCD/COP(2)/6 brosse un tableau général des perspectives d'évolution du programme et du rôle du secrétariat dans ce domaine. En ce qui concerne le Fonds supplémentaire et le Fonds spécial, la présente note actualise les prévisions présentées à la Conférence lors de sa première session.

II. VUE D'ENSEMBLE POUR 1999

A. Budget de base

3. Par sa décision 6/COP.1, la Conférence des Parties a approuvé un tableau d'effectifs comprenant 21 postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur et 11 postes d'agents des services généraux, soit un total de 32 postes. Elle a également approuvé des dépenses d'un montant total de 6,1 millions de dollars pour l'ensemble du programme. Sur cette somme, cependant, 1 003 000 dollars doivent être affectés au Mécanisme mondial, 648 000 dollars aux frais généraux de gestion et 467 500 dollars à la réserve de trésorerie. La décision de la Conférence suppose en outre une réduction des dépenses estimée à 600 000 dollars, consécutive au transfert à Bonn où les coûts salariaux sont moins élevés. Par conséquent, le secrétariat ne disposerait que de 3 381 500 dollars pour l'exécution du programme. Comme les dépenses directes de personnel pour les 32 postes approuvés sont estimées à environ 2 851 000 dollars, selon le barème en vigueur à Bonn, il ne resterait plus que 530 000 dollars pour les autres dépenses - communications, autres frais généraux de fonctionnement, frais de voyage, services de consultants - qui avaient été évaluées à 1 439 000 dollars dans les prévisions soumises à la Conférence lors de sa première session. Il n'est manifestement pas possible au secrétariat de s'acquitter de sa tâche avec des ressources aussi limitées. Les prévisions révisées présentées ci-après ont été établies sur la base du tableau des effectifs déjà approuvé; pour les autres objets de dépense, on a fait preuve d'un maximum de modération pour ne pas dépasser le plafond de 6,1 millions de dollars fixé par la Conférence à sa première session. Il faut toutefois ajouter à ce montant les incidences financières de la constitution d'un groupe spécial d'experts des repères et indicateurs (décision 22/COP.1), qui sont évaluées à 133 000 dollars pour 1999 (voir plus loin le paragraphe 15). Comme il faut appliquer à ce chiffre les pourcentages correspondant aux frais généraux et à la réserve de trésorerie, les dépenses totales proposées pour 1999 s'élèvent à 6 262 800 dollars (les 6,1 millions de dollars approuvés par la Conférence à sa première session, plus 133 000 dollars pour les incidences financières de la décision 22/COP.1, plus 29 800 dollars pour les frais généraux et la réserve de trésorerie). Les contributions venant en déduction sont estimées à 1 306 000 dollars, ce qui laisse un montant net de 4 956 800 dollars à la charge des Parties.

4. Les 21 postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur approuvés par la Conférence à sa première session comprennent un Sous-Secrétaire général, un D-1, six P-5, deux P-4, six P-3 et cinq P-2. Vu le niveau général de connaissance et de compétence que doit posséder le personnel du secrétariat, le Secrétaire exécutif considère qu'il serait bon de porter de deux à quatre le nombre de postes P-4, et de ramener parallèlement de cinq à trois le nombre de postes P-2. Les prévisions présentées dans ce document tiennent compte de cette proposition, ainsi que d'un autre petit changement - le transfert des fonctions d'appui aux systèmes d'information

du Service de l'administration au Service des relations extérieures et de l'information, vu la contribution de ces systèmes aux échanges entre les intéressés.

B. Fonds supplémentaire et Fonds spécial

5. Dans le document ICCD/COP(1)/3/Add.1, des propositions étaient faites quant à l'utilisation du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial qui devaient être créés en application des paragraphes 9 et 10 des règles de gestion financière. Les dépenses qu'il était envisagé de financer au moyen de ces fonds représentaient au total 8 177 300 dollars pour le premier, et 550 000 dollars pour le second. Ces chiffres ont été revus attentivement, et les prévisions de dépenses pour le Fonds supplémentaire ont été ramenées à 7 442 800 dollars, soit une réduction de près de 10 % par rapport à l'estimation initiale. Les ressources de ce fonds seraient consacrées essentiellement à la facilitation, aux relations extérieures et à l'information. Elles serviraient en particulier à fournir assistance aux pays en développement touchés, sur leur demande, à améliorer la coordination avec les organisations non gouvernementales, à sensibiliser le public et à créer un service d'information et une bibliothèque. Elles seraient aussi mises à profit pour offrir un appui limité au personnel des services chargés de la facilitation ainsi que des relations extérieures et de l'information. Le Fonds spécial, quant à lui, serait utilisé conformément aux règles de gestion financière pour "financer la participation de représentants des pays en développement Parties, en particulier des moins avancés d'entre eux, touchés par la désertification et/ou la sécheresse, notamment de ceux situés en Afrique, aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires". À en juger d'après la première session de la Conférence et compte tenu du nombre croissant de Parties, on estime que 900 000 dollars seront nécessaires en 1999 pour la troisième session de la Conférence et la réunion simultanée du Comité de la science et de la technologie.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Organes directeurs

(Textes de base : articles 22 et 24 de la Convention)

**Tableau 1. Prévisions de dépenses pour les organes directeurs
(En milliers de dollars)**

Objet de dépense	Budget de base	Fonds spécial	Total
<i>Frais de voyage de représentants d'États parties</i>	-	900,0	900,0
<i>Frais de voyage du personnel</i>	32,0	-	32,0
<i>Dépenses de représentation</i>	10,0	-	10,0
Total	42,0	900,0	942,0

6. Par sa décision 9/COP.1, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire en permanence plusieurs points à son ordre du jour, et d'examiner aussi certaines questions à sa deuxième session et, si nécessaire, à sa troisième. Elle a également rappelé qu'en application du paragraphe 7 de l'article 21 de la Convention, elle devait, à sa troisième session, "examiner les politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial et, sur la base de cet examen, envisager et prendre les mesures appropriées".

7. Par sa décision 16/COP.1, la Conférence a décidé qu'à chacune de ses sessions, le Comité de la science et de la technologie étudierait de manière approfondie une question prioritaire relative à la mise en oeuvre de la Convention, et que la première question prioritaire qui serait examinée à la deuxième session du Comité serait celle des connaissances traditionnelles. Un groupe spécial pourrait donc être chargé d'examiner le thème des techniques traditionnelles et locales.

8. Il ne sera pas nécessaire de revoir les prévisions pour le budget de base si la troisième session de la Conférence se tient ailleurs qu'au siège. Mais si elle avait lieu à Bonn, il faudrait prévoir un montant supplémentaire au titre des dépenses locales (plantons, autre personnel temporaire, location de matériel et de salles de conférence). Des prévisions révisées seraient alors établies en temps utile. En tout état de cause, les principaux services de conférence seront financés par le budget ordinaire de l'ONU, conformément à la résolution A/52/198 adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 1997.

9. Par cette résolution, l'Assemblée générale a décidé "d'inscrire au calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 1998-1999 les sessions que la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires doivent tenir pendant ledit exercice biennal". Les services de conférence nécessaires pour la troisième session seront donc pris en charge par l'ONU. Pour ce qui est des dépenses à imputer sur le budget de base, un montant de 42 000 dollars est demandé au titre des frais de voyage des fonctionnaires de New York appelés à fournir un appui technique (32 000 dollars) et au titre des frais de représentation (10 000 dollars).

10. Les frais de voyage prévus pour permettre la participation de représentants de pays en développement touchés à la troisième session de la Conférence des Parties, estimés initialement à 550 000 dollars, sont désormais évalués à 900 000 dollars compte tenu de l'expérience acquise, de l'augmentation du nombre de Parties et du fait qu'il faut aussi aider les pays à assister aux réunions du Bureau.

B. Direction exécutive et administration

(Texte de base : article 23 de la Convention)

**Tableau 2. Prévisions de dépenses pour la direction exécutive et l'administration
(En milliers de dollars)**

Objet de dépense	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>Dépenses de personnel</i>	480,0	-	480,0
<i>Dépenses de personnel connexes</i>	-	55,0	55,0
<i>Consultants et experts</i>	42,0	-	42,0
<i>Frais de voyage du personnel</i>	99,0	-	99,0
<i>Frais de représentation</i>	4,0	-	4,0
Total	625,0	55,0	680,0

Tableau 3. Effectifs nécessaires pour la direction exécutive et l'administration

	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			
<i>Chef</i>	1	-	1
<i>D-1</i>	1	-	1
<i>P-3</i>	1	-	1
Total partiel A	3	-	3
<i>B. Agents des services généraux</i>	2	1	3
Total (A + B)	5	1*	6

* Il est prévu d'engager un agent des services généraux, dont l'assistance sera financée par des contributions réservées à cet emploi.

11. Le Secrétaire exécutif est secondé par un adjoint de la classe D-1, un assistant spécial et deux agents des services généraux. Les dépenses de personnel correspondantes sont estimées à 480 000 dollars pour 1999. Les dépenses au titre des services de consultants, des frais de voyage et de la représentation sont évaluées à 145 000 dollars. Les prévisions totales se chiffrent donc à 625 000 dollars pour le budget de base et à 55 000 dollars (au titre de l'assistance temporaire) pour le Fonds supplémentaire.

C. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et
à ses organes subsidiaires

(Texte de base : article 23 2 a) de la Convention, eu égard
aux articles 21, 22 et 24)

**Tableau 4. Prévisions de dépenses pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties
et à ses organes subsidiaires
(En milliers de dollars)**

Objet de dépense	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>Dépenses de personnel</i>	442,0	-	442,0
<i>Consultants et experts</i>	153,0	-	153,0
<i>Frais de voyage du personnel</i>	65,0	-	65,0
<i>Services contractuels</i>	15,0	-	15,0
Total	675,0	-	675,0

**Tableau 5. Effectifs nécessaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties
et à ses organes subsidiaires**

	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			
<i>P-5</i>	2	1	3
<i>P-3</i>	1	-	1
<i>P-2</i>	1	-	1
Total partiel A	4	1	5
<i>B. Agents des services généraux</i>	1	-	1
Total (A + B)	5	1*	6

* Il est prévu de faire appel à un spécialiste des questions scientifiques en détachement.

12. Les activités prévues dans ce domaine sont décrites en détail dans les paragraphes 19 à 26 du document publié sous la cote ICCD/COP(1)/3/Add.1.

13. À sa première session, la Conférence des Parties a pris plusieurs décisions concernant le programme de travail du Comité de la science et de la technologie. Elles concernent les connaissances traditionnelles (décision 20/COP.1), les autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le Comité (décision 21/COP.1), les repères et indicateurs et la création d'un groupe spécial d'experts chargé d'étudier la question (décision 22/COP.1), et le recensement et l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants (décision 23/COP.1).

14. À propos du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, la Conférence, par sa décision 23/COP.1, a approuvé la proposition faite par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'entreprendre la première phase de ces activités pour un montant de 467 000 dollars, y compris les dépenses d'appui au programme, et a prié le chef du secrétariat permanent de la Convention de conclure les arrangements contractuels voulus pour que les travaux soient menés à bien. Au paragraphe 4 de cette décision, elle a lancé un appel de contributions volontaires pour financer les activités envisagées. Le secrétariat a recherché et obtenu des contributions volontaires pour mettre en oeuvre la décision de la Conférence; les sommes reçues ou promises devraient couvrir les dépenses prévues. Le PNUE a été prié d'indiquer le coût estimatif de la phase suivante dans le rapport intérimaire qu'il présentera à la Conférence lors de sa deuxième session (ICCD/COP(2)/CST/2/Add.1). Ce coût n'est pas encore connu et devra de toute façon être approuvé par la Conférence, qui sera saisie des incidences financières correspondantes, pour incorporation au budget.

15. Les travaux sur les repères et indicateurs sont également appelés à occuper une place importante dans le programme de 1999. À sa première session, la Conférence des Parties, par sa décision 22/COP.1, a prié le secrétariat de poursuivre les consultations informelles à ce sujet, d'examiner les méthodes proposées dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 pour définir des indicateurs de l'impact, et de lui présenter des recommandations. En application de l'article 24 de la Convention, elle a aussi décidé de créer un groupe spécial "chargé, en tant que comité directeur, de superviser la poursuite du processus informel". Elle n'a cependant approuvé aucun crédit à ce titre, ni pour les réunions du groupe spécial, ni pour le processus informel. Comme il devenait urgent d'agir, le secrétariat a sollicité et obtenu des contributions volontaires pour pouvoir mettre en oeuvre la décision de la Conférence en 1998. Vu l'intérêt soutenu du Comité intergouvernemental de négociation, la décision prise par la Conférence à sa première session de constituer un groupe spécial et le travail qui reste à accomplir, il est très probable qu'à sa deuxième session la Conférence se prononcera pour la poursuite des activités. Si tel est le cas, il faudra inscrire au budget un montant supplémentaire pour 1999. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance à prévoir pour 10 experts participant à une réunion officielle et une réunion informelle s'élèveront, d'après les estimations, à 98 000 dollars; les services de consultants nécessaires sont évalués à 20 000 dollars et les services d'interprétation à 15 000 dollars, soit au total 133 000 dollars.

16. Par sa décision 16/COP.1 sur le programme de travail du Comité de la science et de la technologie, la Conférence des Parties a décidé qu'à chacune de ses sessions, le Comité étudierait de manière approfondie une question prioritaire relative à la mise en oeuvre de la Convention, en commençant par examiner celle des connaissances traditionnelles. Dans sa décision 20/COP.1, elle a prié le Comité de consacrer une journée entière à l'étude de ce thème lors de sa deuxième session. Elle pourrait donc fort bien charger un groupe spécial d'examiner plus à fond la question des connaissances, techniques et pratiques traditionnelles et locales. La Conférence n'a cependant pas pris de décision ayant des incidences budgétaires immédiates, aussi aucune prévision de dépenses n'est-elle présentée dans cette note. Si elle décide de créer un groupe spécial d'experts sur la question, les incidences financières correspondantes lui seront soumises pour incorporation au budget.

17. Pour récapituler, un montant additionnel de 133 000 dollars sera nécessaire en 1999 pour financer la poursuite des travaux sur les repères et indicateurs, conformément à la décision 22/COP.1.

18. Quatre postes d'administrateur (deux P-5, un P-3 et un P-2) et un poste d'agent des services généraux seront affectés à ce programme, pour un coût estimé à 442 000 dollars en 1999. On compte également sur l'assistance d'un spécialiste des questions scientifiques (classe P-5), en détachement à titre gracieux. Il faut aussi prévoir 100 000 dollars au titre des services de consultants et des frais de voyage. Les dépenses totales pour le programme sont donc évaluées à 675 000 dollars, à imputer sur le budget de base.

D. Facilitation de l'application et de la coordination

(Textes de base : articles 19, 23 2 b) et c), 26 1), 26 6) et 22 2 a) et b) de la Convention; annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique (article 18 4)), l'Asie (article 8 3)), l'Amérique latine et les Caraïbes (article 7 2)) et la Méditerranée septentrionale (article 3); décision 9/9 du CIND)

**Tableau 6. Prévisions de dépenses pour la facilitation de l'application et de la coordination
(En milliers de dollars)**

Objet de dépense	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>Dépenses de personnel</i>	1 210,0	-	1 210,0
<i>Dépenses de personnel connexes</i>	-	250,0	250,0
<i>Consultants et experts</i>	53,0	759,0	812,0
<i>Frais de voyage de participants et représentants</i>	-	1 099,0	1 099,0
<i>Frais de voyage du personnel</i>	121,0	392,0	513,0
<i>Services contractuels</i>	-	55,0	55,0
<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	-	20,0	20,0
<i>Fournitures et accessoires</i>	-	15,0	15,0
<i>Mobilier et matériel</i>	-	35,0	35,0
<i>Subventions</i>	-	3 512,0	3 512,0
Total	1 384,0	6 137,0	7 521,0

Tableau 7. Effectifs nécessaires pour la facilitation de l'application et de la coordination

	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			
<i>P-5</i>	3	-	3
<i>P-4</i>	3	-	3
<i>P-3</i>	3	-	3
<i>P-1/P-2</i>	-	2	2
Total partiel A	9	2	11
<i>B. Agents des services généraux</i>	4	-	4
Total (A + B)	13	2 *	15

* On prévoit que des donateurs offriront l'assistance de deux administrateurs auxiliaires (P-2) (contributions en nature).

1. Programme de travail

19. Les objectifs de ce programme et les activités proposées sont décrits dans les paragraphes 31 à 38 du document ICCD/COP(1)/3/Add.1. Dans ce document, les dépenses totales pour 1999 étaient estimées à quelque 9 millions de dollars, dont environ 2 millions pour le budget de base et 7 millions pour le Fonds supplémentaire. Cela correspondait à la distinction faite entre, d'une part, les ressources nécessaires pour aider la Conférence des Parties à examiner l'application de la Convention, ainsi que pour planifier, programmer et évaluer l'appui fourni aux pays touchés sur leur demande, et, d'autre part, les ressources nécessaires pour fournir l'appui en question - les premières étant prélevées sur le budget de base et les secondes sur le Fonds supplémentaire. La distinction demeure valable et s'applique en particulier à ce programme. En ce qui concerne les activités qui seront financées par le Fonds supplémentaire, les estimations présentées à la Conférence lors de sa première session étaient forcément approximatives. Des propositions plus précises sont faites ci-après. Les prévisions de dépenses révisées se chiffrent au total à 7 521 000 dollars (dont 1 384 000 pour le budget de base et 6 137 000 pour le Fonds supplémentaire), soit une réduction de presque 16 % par rapport au montant initial.

Activités interrégionales

20. Pour étayer les activités exécutées en faveur des quatre grandes régions géographiques, il faudra assurer une coordination globale entre ces régions pour les questions intéressant la Convention, fournir des orientations générales, assurer le suivi et l'évaluation nécessaires et veiller à ce que l'action entreprise contribue de façon cohérente et durable au renforcement des capacités.

21. Des demandes conjointes d'aide financière seront probablement présentées pour des réunions de représentants des Parties et de groupes d'experts visant à promouvoir la coopération interrégionale. Ainsi, à l'échelle mondiale,

un appui pourrait être fourni pour permettre à un certain nombre de représentants des Parties de participer à des réunions destinées à suivre l'état d'avancement des consultations (60 000 dollars pour les frais de voyage et 10 000 dollars pour les services de consultants), ainsi qu'à formuler des principes directeurs et des recommandations afin que les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et l'appui des organismes multilatéraux et bilatéraux contribuent de façon cohérente au renforcement des capacités. Une assistance pourrait également être fournie pour l'établissement d'études en collaboration avec les organismes intéressés et pour l'organisation d'un séminaire sur les rapports entre les changements climatiques (El Niño) et la dégradation des terres. Le coût de ces activités est évalué à 200 000 dollars pour les services de consultants nécessaires à l'établissement de quatre études, et 180 000 dollars pour le séminaire (dont 50 000 dollars pour des services de consultants, 10 000 dollars pour les frais de voyage du personnel, 20 000 dollars pour la publication et la traduction de documents ainsi que pour les services contractuels d'interprétation, et 100 000 dollars pour les frais de voyage des participants).

Afrique

22. Au niveau *national*, on peut s'attendre à des demandes dans les domaines suivants :

a) Campagnes de sensibilisation pour permettre la mise en route de consultations et autres activités faisant appel à la participation de la population locale, des protagonistes nationaux et des partenaires intéressés (le coût des cinq réunions prévues est estimé à 75 000 dollars, dont 50 000 dollars pour des subventions et 25 000 dollars pour les frais de voyage du personnel);

b) Renforcement des capacités : consolidation des structures nationales, mise au point de programmes de formation à l'intention des agents de coordination et des responsables de projets, et révision du cadre juridique et budgétaire existant. Des fonds seraient fournis pour financer le recrutement de consultants nationaux, les frais de voyage d'experts envoyés à l'étranger et l'organisation de séminaires et ateliers. Les dépenses correspondantes sont estimées à 395 000 dollars, dont 53 000 pour des services de consultants, 45 000 pour les frais de voyage des participants et 297 000 pour des subventions;

c) Appui au "processus consultatif et participatif" pour l'élaboration de programmes d'action nationaux (financement de réunions et de services de consultants, et participation de fonctionnaires du secrétariat). Les dépenses correspondantes sont évaluées à 250 000 dollars, dont 180 000 dollars pour des subventions, 50 000 dollars pour des services de consultants et 20 000 dollars pour les frais de voyage du personnel;

d) Soutien aux organisations non gouvernementales : il s'agit d'encourager la participation de ces organisations aux activités menées dans le cadre de la Convention à l'échelon national, en facilitant l'organisation de forums d'ONG; de renforcer la capacité institutionnelle des ONG de contribuer aux programmes d'action nationaux; de financer des projets pilotes d'ONG visant à établir ou promouvoir des partenariats sud-sud, nord-sud et

gouvernements-ONG; de soutenir des projets visant à accroître le rôle des femmes et de la jeunesse dans la mise en oeuvre de la Convention, ainsi que des projets destinés à renforcer les réseaux d'ONG; de faciliter l'établissement de documents et outils, dans les langues locales, que les ONG pourront utiliser pour faire mieux connaître la Convention et pour célébrer la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse; d'encourager des projets visant à faire mieux connaître les méthodes de développement participatif et à intégrer ces méthodes dans les programmes d'action (100 000 dollars pour des subventions);

e) Aide en matière d'information : assistance aux pays touchés, pour leur permettre de rassembler et de diffuser des renseignements concernant la lutte contre la désertification et la mise en oeuvre de la Convention; assistance pour la mise au point de mécanismes de collecte et d'échange de données, et aide pour le regroupement en réseaux des agents de coordination de la Convention et de leurs partenaires (85 000 dollars pour des subventions);

f) Aide en matière de recherche : assistance pour l'organisation d'ateliers sur les besoins particuliers des pays en matière de recherche; inventaire de compétences et connaissances spécialisées disponibles dans les différents pays; promotion de l'échange de données sur les résultats de la recherche entre les organisations publiques, privées, gouvernementales et intergouvernementales intéressées; aide à la mise en place d'un réseau électronique d'institutions universitaires et autres (les coûts correspondants sont évalués à 85 000 dollars, dont 76 500 dollars pour des subventions et 8 500 dollars pour des services de consultants).

23. Au niveau *sous-régional*, il convient de rappeler que certains organismes (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté de développement de l'Afrique australe, Union du Maghreb arabe) ont entrepris, en coopération avec le secrétariat, plusieurs activités importantes afin d'élaborer des programmes d'action. Un soutien pourrait être fourni à ce niveau pour :

a) Faciliter les consultations sous-régionales avec tous les intéressés en vue de la conclusion d'accords de partenariat, pour un coût estimé à 320 000 dollars (240 000 dollars pour les frais de voyage des participants, 50 000 dollars pour les frais de voyage du personnel et 30 000 dollars pour des services contractuels de traduction et d'interprétation);

b) Organiser des campagnes de sensibilisation à l'intention des décideurs et de certains partenaires comme les organismes intergouvernementaux et les médias, et préparer la documentation et le matériel nécessaires à cet effet (120 000 dollars pour des subventions);

c) Concevoir des programmes de formation pour les agents de coordination des organisations sous-régionales (56 000 dollars pour des services de consultants et 32 000 dollars pour des subventions, soit au total 88 000 dollars);

d) Promouvoir la synergie et la complémentarité entre les programmes d'action nationaux et sous-régionaux, ainsi que la coopération interrégionale, grâce par exemple à l'exécution de projets pilotes intégrés dans les zones rurales (128 000 dollars pour des subventions, 18 500 dollars pour les frais de voyage du personnel et 18 500 dollars pour des services de consultants, soit au total 165 000 dollars);

e) Mettre en place un réseau institutionnel durable afin de lutter contre la désertification, (170 000 dollars pour des subventions);

f) Organiser des ateliers et séminaires sous-régionaux sur des sujets particuliers comme le rôle des femmes, la participation du secteur privé, le rôle des universités et les fonds de facilitation sous-régionale (85 000 dollars pour les frais de voyage des participants, 8 500 dollars pour les frais de voyage du personnel et 8 500 dollars pour des subventions, soit 102 000 dollars au total);

g) Encourager la participation de représentants d'ONG aux réunions intergouvernementales sous-régionales, et renforcer la capacité des ONG de contribuer au processus sous-régional (225 000 dollars, dont 120 000 pour les frais de voyage des représentants d'ONG, 30 000 pour les frais de voyage du personnel et 75 000 pour des subventions).

24. Pour favoriser l'action, au niveau régional, le secrétariat pourrait aider les partenaires africains de la manière suivante :

a) En facilitant les consultations régionales, ainsi que l'élaboration et l'exécution du programme d'action africain, avec la participation d'organismes intergouvernementaux, d'organisations non gouvernementales, des principaux partenaires et du secteur privé (160 000 dollars pour des subventions, 25 000 dollars pour les frais de voyage des participants et 5 000 dollars pour les frais de voyage du personnel, soit au total 190 000 dollars);

b) En créant un service régional de coordination, qui faciliterait l'accès à l'information sur les techniques appropriées, le savoir-faire et l'expérience acquise, qui aiderait à mettre au point un système d'information sur les activités liées à la Convention et qui organiserait des réunions pour définir les projets régionaux prioritaires (100 000 dollars pour un fonctionnaire de la classe P-4 et 150 000 dollars pour des subventions);

c) En facilitant, en collaboration étroite avec d'autres organisations intéressées, l'établissement d'études thématiques et l'organisation de réunions de concertation sur certains aspects de l'application de la Convention (26 000 dollars pour des services de consultants, 14 000 dollars pour les frais de voyage des participants et 5 000 dollars pour les frais de voyage du personnel, soit au total 45 000 dollars);

d) En soutenant la publication d'un rapport d'activité pour l'Afrique (15 000 dollars pour des services de consultants et 10 000 dollars pour des subventions, soit un total de 25 000 dollars);

e) En favorisant la participation d'ONG aux réunions intergouvernementales et en aidant ces organisations à mieux contribuer au processus régional, en particulier aux ateliers thématiques (35 000 dollars pour les frais de voyage de représentants d'ONG, 5 000 dollars pour les frais de voyage du personnel et 50 000 dollars pour des subventions, soit au total 90 000 dollars).

Asie

25. Au niveau *national*, des demandes d'assistance pourraient être présentées dans les domaines suivants :

a) Fourniture d'un appui fonctionnel et d'un concours financier pour l'organisation de séminaires nationaux concernant la Convention dans environ cinq pays (50 000 dollars pour des subventions, 10 000 dollars pour des services de consultants et 25 000 dollars pour les frais de voyage du personnel, soit 85 000 dollars au total);

b) Conception et exécution de cinq projets pilotes de soutien institutionnel et de renforcement des capacités pour étayer l'action des agents nationaux de coordination (530 000 dollars, dont 500 000 pour des subventions et 30 000 pour des services de consultants);

c) Élaboration d'un module de formation, (30 000 dollars pour des services de consultants) et aide à l'organisation d'un stage de formation (50 000 dollars pour les frais de voyage des participants et 15 000 dollars pour ceux du personnel);

d) Mise au point d'un modèle pour l'établissement d'une base de données et d'un système de collecte de renseignements destinés à soutenir les programmes d'action nationaux (10 000 dollars pour des services de consultants);

e) Traduction de la Convention dans les langues locales (5 000 dollars pour des services contractuels de traduction);

f) Soutien aux ONG : promotion de la participation d'ONG aux activités menées dans le cadre de la Convention à l'échelon national, en facilitant l'organisation de forums d'ONG; renforcement de leur capacité institutionnelle de contribuer aux programmes d'action nationaux; financement de projets pilotes d'ONG visant à établir ou promouvoir des partenariats sud-sud, nord-sud et gouvernements-ONG; soutien à des projets destinés à accroître le rôle des femmes et de la jeunesse dans l'exécution de la Convention, ainsi qu'à des projets visant à renforcer les réseaux d'ONG; aide à la mise au point de documents et outils dans les langues locales, que les ONG pourront utiliser pour faire mieux connaître la Convention ainsi que pour célébrer la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse; promotion de projets visant à faire mieux connaître les méthodes de développement participatif et à intégrer ces méthodes dans les programmes d'action (100 000 dollars pour des subventions).

26. Au niveau *sous-régional*, l'expérience donne à penser que les demandes d'assistance pourraient porter sur :

a) L'octroi d'un appui fonctionnel et financier pour deux réunions d'experts chargés d'élaborer un cadre de coopération sous-régionale et interrégionale entre les pays, pour un coût total évalué à 200 000 dollars (2 x fois 90 000 dollars pour des subventions, 10 000 dollars pour des services de consultants et 10 000 dollars pour les frais de voyage du personnel);

b) L'organisation d'une réunion de consultation sous-régionale entre les ONG des pays de la Communauté d'États indépendants, pour renforcer la coopération entre ces ONG ainsi que l'interaction des pouvoirs publics et de la société civile aux fins de l'exécution des programmes d'action nationaux, le coût total étant estimé à 117 000 dollars (7 000 dollars pour des services de consultants, 10 000 dollars pour les frais de voyage du personnel du secrétariat et 100 000 dollars pour des subventions).

27. Au niveau *régional*, les demandes d'assistance pourraient porter sur :

a) L'octroi d'un appui fonctionnel et financier aux trois premières réunions thématiques organisées dans le cadre du programme d'action régional pour l'Asie (15 000 dollars pour les frais de voyage du personnel et 270 000 dollars pour des subventions, soit au total 285 000 dollars);

b) La préparation des quatrième, cinquième et sixième réunions thématiques du programme d'action régional pour l'Asie (15 000 dollars pour des services de consultants);

c) Une aide pour une réunion d'agents nationaux de coordination en Asie (70 000 dollars, dont 65 000 dollars pour les frais de voyage des participants et 5 000 dollars pour les frais de voyage du personnel).

Amérique latine et Caraïbes

28. Au niveau *national*, une aide devrait continuer à être fournie pour les activités suivantes :

a) Sensibilisation : organisation de cinq ateliers de sensibilisation dans cinq pays de la région, pour informer tous les agents et organismes compétents ainsi que le grand public et jeter ainsi les bases d'une participation nationale et populaire à la mise en oeuvre de la Convention. Le coût total de ces réunions est évalué à 65 000 dollars, dont 40 000 dollars pour des subventions et 25 000 pour les frais de voyage du personnel;

b) Élaboration de programmes d'action nationaux : un appui sera nécessaire pour aider six pays de la région à élaborer des programmes d'action axés sur la solution de leurs problèmes. Il faudra pour cela faire appel à des services de consultants, pour un montant de 50 000 dollars;

c) Renforcement des capacités : formation à tous les niveaux (en particulier pour les responsables de projets et les personnes travaillant sur le terrain), création de structures nationales idoines et renforcement de

celles qui existent déjà, appui de techniciens locaux compétents et renforcement des capacités des agents de coordination - entre autres besoins urgents. Un appui devrait être fourni à cinq pays sous forme de subventions (150 000 dollars) qui serviront à recruter des spécialistes extérieurs pour mettre au point des programmes de formation dans les domaines susmentionnés, ainsi qu'à renforcer les capacités des agents de coordination;

d) ONG : aide aux ONG pour leur permettre de participer pleinement à l'application de la Convention au niveau national - beaucoup n'ayant pas encore les capacités voulues. Une assistance spéciale serait fournie aux ONG qui s'emploient à associer les jeunes et les femmes à la mise en oeuvre de la Convention. Il faut également aider les organisations non gouvernementales à prendre une part active à l'élaboration des plans d'action nationaux (100 000 dollars pour des subventions).

29. Pour permettre une action efficace au niveau *sous-régional*, il conviendrait de prendre les mesures suivantes :

a) Appui aux programmes d'action sous-régionaux : organisation de deux ateliers sous-régionaux pour l'établissement de programmes d'action visant à résoudre des problèmes propres à la sous-région, ainsi qu'à améliorer la coordination et la coopération entre les Parties considérées, avec le concours de tous les intéressés. Le coût est estimé à 150 000 dollars (70 000 dollars pour des subventions, 65 000 dollars pour les frais de voyage des participants et 25 000 dollars pour les frais de voyage du personnel);

b) Assistance aux ONG pour qu'elles puissent participer aux ateliers précités et contribuer le plus largement possible à l'élaboration des plans d'action sous-régionaux. Le coût est évalué à 45 000 dollars, dont 30 000 dollars pour les frais de voyage de représentants d'ONG et 15 000 dollars pour les frais de voyage du personnel;

c) Octroi d'une subvention de 30 000 dollars à des ONG pour les aider à participer plus efficacement à l'action sous-régionale.

30. Au niveau *régional*, un appui serait fourni pour les activités ci-après :

a) Organisation de la cinquième réunion régionale dans le cadre de la Convention et du deuxième atelier pour les agents de coordination à Lima, au Pérou. Le coût de ces activités est estimé à 200 000 dollars, dont 60 000 dollars pour des subventions, 80 000 dollars pour les frais de voyage des participants, 30 000 dollars pour les frais de voyage du personnel et 30 000 dollars pour des services de consultants;

b) Aide aux ONG pour qu'elles participent à cette réunion, à laquelle elles peuvent apporter une contribution précieuse en tant que partenaires à part entière dans la Convention. Le coût est estimé à 35 000 dollars pour les frais de voyage de représentants d'ONG et 20 000 dollars pour des subventions visant à renforcer les capacités et la participation des ONG;

c) Création d'un service régional de coordination, basé au bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexico), pour un coût total de 220 000 dollars en 1999, dont 150 000 dollars pour les dépenses de

personnel (un P-4 et deux agents des services généraux), 20 000 dollars pour les communications, 15 000 dollars pour les fournitures et 35 000 dollars pour le matériel et les services divers. Ce montant de 220 000 dollars serait imputé sur le Fonds supplémentaire et financé par des contributions réservées à cet effet. À ce jour, le Gouvernement mexicain a déjà annoncé une contribution de 20 000 dollars pour permettre le démarrage des activités en 1998.

Méditerranée septentrionale

31. Selon l'article 9 de l'annexe applicable, l'aide aux activités menées dans cette région ne comporte pas d'assistance financière aux Parties. Un appui fonctionnel pourrait toutefois leur être fourni sur demande, par exemple sous forme d'activités préparatoires pour organiser la coopération entre pays voisins (20 000 dollars pour des services de consultants).

32. Au niveau *national*, on pourrait envisager d'aider des ONG et de soutenir des campagnes de sensibilisation et d'information, pour susciter une prise de conscience et éveiller l'intérêt du grand public. Plus particulièrement, on pourrait organiser deux forums d'ONG pour aider celles-ci à contribuer plus efficacement aux programmes d'action nationaux; mettre sur pied un projet pilote visant à accroître le rôle des femmes et de la jeunesse; entreprendre un autre projet pilote montrant comment on peut progressivement intégrer l'action locale dans l'action nationale; contribuer à la préparation d'une documentation dans les langues locales pour la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (60 000 dollars pour des subventions).

33. Au niveau *sous-régional*, on pourrait envisager une aide à la tenue de deux réunions d'ONG, et l'octroi de deux subventions à des ONG dans le cadre d'un projet visant à s'inspirer des cas de réussite et à susciter une prise de conscience, en particulier dans des domaines auxquels les organisations non gouvernementales s'intéressent tout particulièrement comme les connaissances autochtones, les techniques locales et la promotion du rôle des femmes (20 000 dollars pour des subventions, 20 000 dollars pour les frais de voyage de représentants d'ONG et 5 000 dollars pour les frais de voyage du personnel, soit au total 45 000 dollars).

34. Au niveau *régional*, une aide pourrait être accordée pour financer la participation de représentants d'ONG à certaines réunions et renforcer leur capacité de collaborer au processus régional (30 000 dollars pour les frais de voyage de représentants d'ONG, 5 000 dollars pour les frais de voyage du personnel et 10 000 dollars pour des subventions, soit au total 45 000 dollars).

Autres pays

35. Cette catégorie comprend les pays européens touchés qui ne relèvent d'aucune des annexes régionales, mais qui se sont déclarés intéressés par la lutte contre la désertification dans le cadre de la Convention. Les activités comprendraient :

a) Une aide pour la préparation de programmes d'action nationaux (17 000 dollars, dont 10 000 pour des services de consultants et 7 000 pour les frais de voyage du personnel);

b) Le financement de séminaires nationaux de sensibilisation dans cinq pays (73 000 dollars, dont 60 000 pour des subventions et 13 000 pour les frais de voyage du personnel);

c) La facilitation des consultations et de la coopération transfrontalière entre les pays intéressés, y compris l'organisation d'un forum d'experts (60 000 dollars, dont 10 000 dollars pour des services de consultants, 40 000 pour les frais de voyage des experts et 10 000 pour les frais de voyage du personnel).

2. Ressources nécessaires

Budget de base

36. Treize postes seraient affectés à ce programme (trois P-5, trois P-4, trois P-3 et quatre agents des services généraux), dont le coût est évalué à 1 210 000 dollars pour 1999. Le budget de base servirait également à financer des services de consultants et des frais de voyage pour la préparation de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux (53 000 dollars), ainsi que les frais de voyage du personnel envoyé au siège et dans les bureaux régionaux des organismes intergouvernementaux intéressés pour consultation et coordination (121 000 dollars). Les dépenses totales à inscrire au budget de base pour 1999 pour le programme sont donc évaluées à 1 384 000 dollars.

Fonds supplémentaire

37. Les activités décrites aux paragraphes 20 à 35 pourraient en outre donner lieu à des dépenses évaluées à 6 137 000 dollars (450 000 dollars pour des activités interrégionales, 2 780 000 dollars pour l'Afrique, 1 512 000 dollars pour l'Asie, 107 500 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 170 000 dollars pour la Méditerranée septentrionale et 150 000 dollars pour les autres pays).

Résumé

38. Pour récapituler, les ressources nécessaires au titre de ce programme pour 1999 sont estimées à 7 521 000 dollars, dont 1 384 000 à imputer sur le budget de base et 6 137 000 à imputer sur le Fonds supplémentaire.

E. Relations extérieures et information

(Textes de base : articles 19 1 a), 22 2 h) et i)
et 23 2 d) de la Convention)

Tableau 8. Prévisions de dépenses pour les relations extérieures et l'information
(En milliers de dollars)

Objet de dépense	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>Dépenses de personnel</i>	323,0	-	323,0
<i>Dépenses de personnel connexes</i>	-	285,3	285,3
<i>Consultants et experts</i>	43,0	97,0	140,0
<i>Frais de voyage de participants et représentants</i>	-	270,0	270,0
<i>Frais de voyage du personnel</i>	22,0	35,0	57,0
<i>Services contractuels</i>	-	373,5	373,5
<i>Fournitures et accessoires</i>	-	5,0	5,0
<i>Subventions</i>	-	130,0	130,0
Total	388,0	1 195,8	1 583,8

Tableau 9. Effectifs nécessaires pour les relations extérieures et l'information

	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			
<i>P-4</i>	1	-	1
<i>P-3</i>	-	-	-
<i>P-2/P-1</i>	2	-	2
Total partiel A	3	-	3
<i>B. Agents des services généraux</i>	1	-	1
Total (A + B)	4	-*	4

* Jusqu'à quatre temporaires (un P-3, un P-2 et deux agents des services généraux) pourraient être recrutés pour le service d'information et la bibliothèque pendant la période 1999-2000, en fonction du niveau des contributions reçues.

1. Programme de travail

39. Les objectifs de ce programme sont résumés au paragraphe 61 du document ICCD/COP(1)/3/Add.1. Il est en outre proposé que l'appui aux systèmes d'information, qui relève actuellement du Service de l'administration, soit confié au Service des relations extérieures et de l'information. Celui-ci serait chargé de quatre grands types d'activités : coordination interorganisations; coordination avec les organisations non gouvernementales; sensibilisation du public; services d'information et bibliothèque.

Coordination interorganisations

40. La tâche consistera principalement à conclure des accords de coopération efficaces avec les organisations intéressées, notamment au niveau national. On s'emploiera aussi à promouvoir et renforcer la collaboration avec les secrétariats d'autres conventions, d'institutions financières internationales et d'autres organismes intergouvernementaux, pour éviter les chevauchements d'activités. Le secrétariat de la Convention devra obtenir de ses partenaires et diffuser de nombreux renseignements. Les mécanismes de coordination qui pourraient être créés ne devront en aucune façon alourdir les structures administratives. Le but sera d'obtenir un maximum de renseignements des organismes considérés en puisant aux sources ordinaires (rapports, etc.), ainsi qu'en participant aux réunions de leurs organes directeurs et au suivi de ces réunions. En outre, on pourrait convoquer selon que de besoin une équipe spéciale de coordination comprenant des représentants des secrétariats et organismes compétents, en particulier du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), du PNUE et des conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et les zones humides. Ce mécanisme souple servirait à :

- a) Faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience;
- b) Étudier l'opportunité et la possibilité de recommander des méthodes pour harmoniser les éventuels accords de coopération;
- c) Coordonner les travaux respectifs dans le cadre de programmes d'action.

41. Il convient d'accorder une importance particulière au renforcement de la collaboration avec les secrétariats des conventions mentionnés au paragraphe précédent, surtout dans le domaine de la gestion de l'information. Conformément aux recommandations adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dix-neuvième session extraordinaire, le secrétariat de la Convention entend mettre tout spécialement l'accent sur la coopération avec ses homologues afin d'accroître la capacité mondiale d'information, condition jugée indispensable pour promouvoir de façon intégrée un développement durable.

Coordination avec les organisations non gouvernementales

42. La collaboration d'organisations non gouvernementales à l'application de la Convention et leur participation aux réunions des Parties en qualité d'observateurs sont nécessaires si l'on veut que cet instrument porte ses fruits. Pour que les ONG puissent jouer un rôle actif à tous les niveaux et dans tous les domaines on envisage d'exécuter les activités suivantes, compte tenu de l'expérience acquise :

a) Encourager la participation des organisations communautaires sur tous les plans, grâce à des mécanismes conçus en consultation avec les ONG;

b) Soutenir et coordonner la participation d'ONG aux travaux de la Conférence des Parties : pour permettre aux ONG d'être représentées et de participer efficacement aux travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires, le secrétariat continuera de coordonner l'appui financier aux représentants d'ONG, ainsi qu'à faciliter la coordination et la préparation du dialogue Conférence/ONG avec les gouvernements. Les dépenses prévues pour la troisième session de la Conférence en 1999 sont estimées à 160 000 dollars pour les frais de voyage de représentants d'ONG, compte tenu de l'expérience acquise. Elles seraient imputées sur le Fonds supplémentaire;

c) Aider les ONG à élaborer des programmes locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux pour qu'elles puissent participer efficacement à l'exécution de la Convention à tous les niveaux, en tant que partenaires à part entière. Le secrétariat assurera la coordination de cette aide, et travaillera en collaboration étroite et permanente avec les ONG considérées. Les activités proposées sont décrites et chiffrées dans la section D (Facilitation de l'application et de la coordination) pour chaque sous-programme régional;

d) Fournir une aide aux ONG au niveau interrégional pour faciliter les échanges, la création de partenariats nord-sud et sud-sud, ainsi que l'action des ONG dans les domaines visés par la Convention : à cette fin, une assistance technique et financière serait fournie à l'appui d'activités d'ONG qui favorisent le développement local grâce à des méthodes participatives et qui contribuent à un échange fructueux de renseignements, de données d'expérience et de techniques. Il devrait être possible d'organiser deux ateliers par an sur ce sujet et de financer chaque année dix projets pilotes. Les coûts correspondants sont estimés à 100 000 dollars, dont 80 000 dollars pour des subventions, 10 000 dollars pour des services de consultants et 10 000 dollars pour les frais de voyage du personnel. Il est en outre proposé de soutenir des initiatives d'ONG visant à fournir des renseignements et des données d'expérience aux organes subsidiaires de la Conférence des Parties sur des questions comme les connaissances traditionnelles, l'amélioration de l'accès des collectivités locales aux fonds et aux systèmes de crédit nationaux pour la lutte contre la désertification, l'élaboration de programmes de développement local, la mise au point de mécanismes permettant d'établir des communications à double sens entre la collectivité et les milieux scientifiques, et l'évaluation des connaissances des femmes en ce qui concerne les indicateurs de sécheresse. Le coût estimatif des cinq subventions prévues à cet effet s'élève à 50 000 dollars;

e) Fournir aux ONG un appui institutionnel pour qu'elles parviennent à mieux communiquer aux niveaux international et local, en les aidant à se relier au site Web de la Convention, en facilitant l'établissement de versions simplifiées de la Convention et des textes y relatifs dans les langues locales, et en facilitant la participation d'ONG aux activités d'organismes internationaux et intergouvernementaux qui intéressent la Convention;

f) Créer une base de données sur les ONG s'occupant de la désertification, afin de classer les organisations accréditées (qui sont plus de 450) par secteur d'activité et de pouvoir facilement répertorier leurs compétences.

Sensibilisation du public

43. Pour servir les objectifs énoncés au paragraphe 3 de l'article 19 de la Convention, le secrétariat continuera à faciliter la communication avec un large éventail de Parties luttant contre la désertification, à étoffer son programme d'information et à mettre en oeuvre des projets novateurs de sensibilisation. Seront notamment organisées régulièrement des réunions d'information à l'intention des gouvernements, missions, institutions, organismes des Nations Unies et établissements de recherche, pour les tenir au courant des activités entreprises. On envisage en outre d'exécuter des projets spéciaux de sensibilisation de quatre types :

a) Publication et diffusion d'informations, y compris la rédaction, l'édition, la traduction, la correction, la conception, la mise en page et l'impression ou la réimpression de différents types de documents : articles de fond ou d'actualité, points de vue, bref historique de la Convention, exposés sur ses principaux aspects (y compris la mise en oeuvre et le suivi), rapports sur les travaux des principaux groupes et information sur diverses autres activités. L'information visera à promouvoir et faciliter le dialogue intersectoriel et interrégional ainsi qu'à faire prendre conscience du problème de la désertification considéré dans une optique mondiale, ainsi que de ses liens avec d'autres problèmes sociaux et écologiques (en particulier dans le contexte de la biodiversité et des changements climatiques). Les efforts seront axés sur le grand public et, parfois, sur des groupes particuliers - notamment les médias, les écoliers, la jeunesse, les femmes, les ONG, le secteur privé, les responsables et les autorités locales, surtout dans les pays touchés. Il faudra définir les activités et les produits les mieux adaptés à chaque groupe, et utiliser les outils existants ainsi que des moyens nouveaux. En 1999, on prévoit de publier :

- i) Un dossier d'information sur la Convention, comprenant une brochure explicative, 14 fiches, une plaquette, un dépliant et une version simplifiée de la Convention en sept langues. Il pourrait également être nécessaire de réimprimer le catalogue et les brochures en bandes dessinées. Les ouvrages épuisés seront retirés si les finances le permettent (140 000 dollars);
- ii) Un guide simplifié de la Convention "Cap sur terre" en sept langues;

- iii) Le bulletin trimestriel de la Convention en anglais et en français (12 000 dollars);
- iv) Des communiqués de presse;
- v) Des listes mises à jour des États qui ont ratifié la Convention;
- vi) Des rapports régionaux (15 000 dollars);
- vii) Des prospectus et brochures;
- viii) Une brochure destinée aux jeunes, traduite en six langues (10 000 dollars);
- ix) Un dossier pour les enseignants, comprenant une nouvelle version du guide pour la jeunesse intitulé "Cap sur terre", des monographies, deux brochures en bandes dessinées et la description de projets pilotes, pour un coût estimé à 214 500 dollars, dont 63 000 pour des services de consultants et les frais de voyage d'experts, 10 000 pour les frais de voyage du personnel et 141 500 pour des services contractuels.

b) Manifestations, campagnes et autres actions destinées à sensibiliser le grand public, à éveiller son intérêt et à l'informer, avec notamment la célébration le 17 juin de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Les activités proposées pour 1999 sont évaluées à 149 000 dollars dont 110 000 pour les frais de voyage des participants, 24 000 pour des services de consultants et 15 000 pour les frais de voyage du personnel. Elles pourraient comprendre :

- i) Des manifestations sportives;
- ii) Des manifestations intéressant la jeunesse;
- iii) La nomination d'un ambassadeur honoraire de la Convention;
- iv) Des tables rondes sur la désertification;
- v) Une exposition de bandes dessinées sur la désertification;
- vi) Des séminaires, réunions régionales, conférences et visites organisés pour la presse;
- vii) Un projet pilote destiné à susciter une prise de conscience en Afrique, exécuté en collaboration avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les changements climatiques;
- viii) Des concerts;
- ix) D'autres expositions.

c) Émissions de radio et de télévision : il est prévu de produire une vidéo sur la désertification, pour la télévision (30 000 dollars);

d) Publicité et activités promotionnelles : ces activités compléteraient les manifestations prévues et pourraient comprendre des interventions visant à faire mieux comprendre ce qu'est la désertification. On sollicitera le concours financier du secteur privé. Un montant de 25 000 dollars est toutefois demandé pour la fabrication de divers articles à distribuer (crayons, stylos, casquettes, affiches).

Services d'information et bibliothèque

44. Les services d'information sont destinés à faciliter l'échange de renseignements entre les principaux acteurs participant à l'application de la Convention, en particulier les agents de coordination nationaux et des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux. Les renseignements seront fournis sous diverses formes adaptées aux besoins particuliers des intéressés et concerneront les grandes orientations, l'élaboration et l'exécution de programmes, la science et la technique, l'enseignement, la formation et la sensibilisation aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Le secrétariat fera office de centre d'information et aidera les Parties à mieux communiquer et à mieux suivre l'application de la Convention conformément à son mandat. Il sera tenu compte des demandes particulières d'information formulées dans les décisions 11/COP.1, 15/COP.1, 19/COP.1 et 21/COP.1.

45. Par souci d'efficacité, le système d'information est axé sur l'obtention de résultats concrets et mesurables. Par exemple, on a entrepris de mettre en place un forum électronique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de façon que les principaux participants de la région puissent communiquer facilement. Les échanges de renseignements ont jusqu'à présent porté principalement sur les programmes de réunions et sur des rapports techniques. Des activités analogues sont prévues pour l'Afrique, l'Asie et la Méditerranée septentrionale, ainsi que pour le programme de travail du Comité de la science et de la technologie. Dans un deuxième temps, les forums électroniques devraient se transformer en centres d'information régionaux sur les pays, et fournir notamment des données sur les États qui ont ratifié la Convention, les programmes d'action, projets et lois et règlements nationaux, les organismes intéressés et les experts, ainsi que des données géographiques et scientifiques.

46. On met progressivement au point des moyens efficaces d'information sur la Convention au moyen de l'Internet. Avec des ressources supplémentaires, on pourrait grandement améliorer les choses dans ce domaine. Des documents sont déjà disponibles sur le Web, mais le réseau pourrait aussi être mis à profit pour communiquer rapidement aux agents de coordination nationaux les renseignements techniques et institutionnels dont ils ont besoin. Des forums électroniques pourraient être mis en place pour tous les programmes régionaux. Il importe aussi de tenir à jour les bases de données actuelles sur les experts inscrits au fichier du Comité de la science et de la technologie, les agents de coordination nationaux, les participants aux réunions, les pays et les ONG. On collaborera avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUE, le PNUD, l'UNITAR, le FIDA, la FAO, l'UNESCO,

l'OMM, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, les secrétariats d'autres conventions, des banques régionales de développement et des organismes bilatéraux qui contribuent aux travaux de la Convention.

47. Le transfert du secrétariat à Bonn exigera des préparatifs soigneux en 1998 et une collaboration étroite avec le Gouvernement du pays d'accueil ainsi qu'avec les autres organismes installés dans la Haus Carstanjen, à savoir les secrétariats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (PNUE/CMS) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC), le Centre d'information des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

48. En ce qui concerne la bibliothèque, on coopérera étroitement avec d'autres organisations partenaires pour créer un lieu où les documents du secrétariat seront conservés et pourront être consultés d'abord par les fonctionnaires, puis par les agents de coordination, des chercheurs et le grand public. La bibliothèque jouera un rôle fondamental dans le programme de sensibilisation.

49. Sur le plan interne, il est prévu d'adopter de nouveaux logiciels plus puissants et plus faciles à utiliser. Comme la plupart des fonctionnaires devront se familiariser avec ces nouveaux outils, on leur offrira une formation sélective.

2. Ressources nécessaires

Budget de base

50. Le programme sera exécuté par le Service des relations extérieures et de l'information, qui comprendra un P-4, deux P-2 et un agent des services généraux, pour un coût estimé à 323 000 dollars en 1999. Les autres dépenses prévues se chiffrent à 34 000 dollars, dont 12 000 dollars pour des services de consultants chargés de rassembler des renseignements et de préparer des rapports d'évaluation, et 22 000 dollars pour les frais de voyage du personnel. Il faut également prévoir une somme de 31 000 dollars pour les activités de sensibilisation (édition et services de consultants pour la collecte des données, l'établissement de rapports d'évaluation et la rédaction d'articles). Le montant total à imputer sur le budget de base s'élèverait donc à 388 000 dollars pour 1999. En ce qui concerne les services d'information et la bibliothèque, le matériel informatique et les logiciels qui doivent être installés à Bonn seront fournis par le Gouvernement allemand qui en assurera également la maintenance (contribution en nature); aucun crédit n'est donc demandé à ce titre pour 1999. Les dépenses de personnel seront imputées sur le Fonds supplémentaire (voir le paragraphe 51 ci-dessous).

Fonds supplémentaire

51. Les projets chiffrés aux paragraphes 42 et 43 ci-dessus représentent 905 500 dollars au total. En outre, il faudrait prévoir pour les services d'information et la bibliothèque du personnel supplémentaire - un P-3, un P-2 et deux agents des services généraux - pour un coût estimé à 285 300 dollars en 1999. Le recrutement dépendra du montant des contributions reçues.

Il faut également prévoir une somme de 5 000 dollars pour les abonnements de la bibliothèque. Les dépenses financées par le Fonds supplémentaire s'élèveraient donc au total à 1 195 800 dollars.

Résumé

52. Pour récapituler, les ressources nécessaires pour ce programme en 1999 sont estimées à 1 583 800 dollars, dont 388 000 pour le budget de base et 1 195 800 pour le Fonds supplémentaire.

F. Mécanisme mondial

(Texte de base : article 21 de la Convention, par. 4 à 7)

**Tableau 10. Prévisions de dépenses pour le Mécanisme mondial
(En milliers de dollars)**

Objet de dépense	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>Subventions</i>	1 003,0	-	1 003,0
Total	1 003,0	-	1 003,0

53. Aux termes du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention, le Mécanisme mondial fait rapport à la Conférence des Parties sur ses activités à partir de la deuxième session ordinaire de celle-ci. L'objet de son rapport est défini dans la décision 24/COP.1 (annexe, par. 5). Conformément au paragraphe 3 de cette même décision, le texte d'un mémorandum d'accord avec le FIDA sera présenté à la Conférence lors de sa deuxième session, pour examen et adoption. En attendant, on ne propose aucune révision du montant de 1 003 000 dollars approuvé pour 1999 au titre du Mécanisme mondial (décision 6/COP.1).

G. Administration

(Textes de base : articles 22 2 g) et 23 2 e) de la Convention)

**Tableau 11. Prévisions de dépenses pour l'administration
(En milliers de dollars)**

Objet de dépense	Budget de base	Fond supplémentaire	Total
<i>Dépenses de personnel</i>	396,0	-	396,0
<i>Dépenses de personnel connexes</i>	89,0	55,0	144,0
<i>Frais de voyage du personnel</i>	16,5	-	16,5
<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	464,0	-	464,0
<i>Fournitures et accessoires</i>	35,0	-	35,0
Total	1 000,5	55,0	1 055,5

Tableau 12. Effectifs nécessaires pour l'administration

	Budget de base	Fond supplémentaire	Total
<i>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>		-	
<i>P-5</i>	<i>1</i>	-	<i>1</i>
<i>P-3</i>	<i>1</i>	-	<i>1</i>
Total partiel A	2	-	2
<i>B. Agents des services généraux</i>	3	-	3
Total (A + B)	5	-	5

1. Programme de travail

54. L'objectif de ce programme est de fournir à la Conférence des Parties et à son secrétariat l'assistance administrative nécessaire à l'accomplissement de leur tâche (services de personnel, services financiers, services généraux).

55. Par sa décision 3/COP.1, la Conférence a, entre autres, accepté "l'offre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [...] tendant à ce que l'ONU prenne les dispositions administratives voulues et fournisse les services d'appui nécessaires pour le fonctionnement du secrétariat de la Convention". En application de cette décision, des modalités pratiques ont été convenues, l'ONU déléguant au secrétariat d'importants pouvoirs dans le domaine administratif. Pour ce qui est des questions de personnel, les décisions concernant le recrutement, la promotion, le transfert et la cessation de service des fonctionnaires de la Convention sont prises par le Secrétaire exécutif et appliquées par le Département de la gestion de l'ONU. Dans le domaine financier, la procédure budgétaire relève exclusivement de la compétence de la Conférence des Parties et de son secrétariat, l'ONU s'occupant de la comptabilité, du contrôle des dépenses et de la vérification interne et externe.

56. Dans ce cadre, le secrétariat :

a) Établit un projet de budget-programme biennal et le soumet à la Conférence des Parties pour examen et approbation;

b) Administre et contrôle le budget approuvé, fait régulièrement rapport à ce sujet à la Conférence des Parties et présente aussi périodiquement des rapports internes au chef du secrétariat et aux chefs des groupes, à des fins de gestion et de contrôle;

c) Administre et contrôle les fonds et programmes extrabudgétaires et fait rapport à ce sujet;

d) Recrute du personnel, y compris du personnel temporaire et des consultants;

e) Évalue et organise les services de conférence nécessaires, en liaison avec l'organisation hôte;

f) Administre le programme de voyages;

g) S'assure l'appui nécessaire et exerce un contrôle central en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (mobilier, matériel, frais de communication, etc.);

h) Procède aux achats nécessaires.

57. Des accords de coopération administrative devront être passés avec les autres organismes établis dans la Haus Carstanjen. Des discussions ont déjà été engagées à ce sujet.

2. Ressources nécessaires

Budget de base

58. Il est prévu que les activités seront exécutées par un service dirigé par un P-5 et comprenant un P-3 et trois agents des services généraux. Les dépenses à imputer sur le budget de base pour 1999 sont évaluées à 396 000 dollars.

59. En outre, on prévoit d'inscrire au budget de base des dépenses correspondant aux postes suivants, sous le contrôle central du Groupe de l'administration :

a) Personnel temporaire (79 000 dollars) pour faire face aux besoins pendant les périodes de pointe, préparer les sessions de la Conférence des Parties, renforcer les bureaux de liaison dans les lieux d'affectation où des accords de coordination ont été conclus avec des organismes nationaux et des missions permanentes, et remplacer le personnel en congé de maladie ou de maternité; heures supplémentaires des agents des services généraux pendant les sessions de la Conférence (10 000 dollars);

b) Frais de voyage du personnel pour assurer la liaison avec le Siège de l'ONU (conseils et consultations sur des questions administratives) (16 500 dollars);

c) Frais généraux de fonctionnement (464 000 dollars), comprenant :

i) Le coût des bureaux à Bonn, qui sera soit partagé avec d'autres organisations soit facturé directement au secrétariat de la Convention (191 000 dollars pour la sécurité, les services, l'entretien et l'assurance responsabilité civile);

- ii) Les frais d'abonnement à l'Internet (20 000 dollars) et les frais de communication (152 000 dollars, dont 8 000 pour le télégraphe et la télécopie, 113 000 pour les communications téléphoniques interurbaines, 18 000 pour les services postaux et 13 000 pour la valise diplomatique, y compris les coûts entraînés par la troisième session de la Conférence);
 - iii) Le coût de la location et de l'entretien du matériel bureautique et informatique (20 000 dollars);
 - iv) Les frais d'assurance en cas d'accident ou de décès imputables au service (35 000 dollars);
 - v) Le coût de services divers - transports, déménagements, etc. (20 000 dollars), et les frais d'entretien des véhicules (4 000 dollars);
- d) Fournitures et accessoires, y compris le papier, les fournitures pour les réunions et l'essence (35 000 dollars);
- e) Entretien des locaux communs en 1999 dans les lieux d'affectation où des accords de liaison ont été conclus avec des Parties, des missions permanentes et des organisations non gouvernementales (22 000 dollars);
- f) Pour mémoire : Remboursement des impôts aux fonctionnaires dont les émoluments sont taxés par leur gouvernement.

Fonds supplémentaire

60. Outre les dépenses à imputer sur le budget de base, il faudra prélever sur le Fonds supplémentaire une somme de 55 000 dollars au titre de l'assistance temporaire pendant les périodes de pointe.

Résumé

61. En résumé, le coût des activités prévues en 1999 au titre de ce programme est évalué à 1 055 500 dollars, dont 1 000 500 dollars pour le budget de base et 55 000 dollars pour le Fonds supplémentaire.

H. Autres postes de dépense

Frais généraux

62. Le Département de la gestion de l'ONU a indiqué que les trois comptes de la Convention - le Fonds général, le Fonds supplémentaire et le Fonds spécial - seraient soumis à un prélèvement de 13 % au titre de l'appui aux programmes. Pour un budget de base de 5 117 500 dollars, le prélèvement représenterait donc 665 300 dollars.

Réserve de trésorerie

63. À sa première session, la Conférence a décidé "de fixer la réserve de trésorerie maintenue dans le cadre du Fonds général à un niveau représentant 8,3 % du budget de base, frais généraux compris" (décision 6/COP.1, par. 7). Par conséquent, pour un budget de base se chiffrant à 5 782 800 dollars (frais généraux compris), il faudra affecter à la réserve de trésorerie la somme de 480 000 dollars.

I. Contributions permettant d'alléger le budget de base

Contributions du pays d'accueil

64. Comme il est indiqué dans la note b) de la décision 6/COP.1, le Gouvernement allemand a offert 1 million de DM pour financer des manifestations organisées dans le cadre de la Convention, et 1 million de DM pour le secrétariat, en sus de sa contribution en tant que Partie. Au taux de change actuel de l'ONU (1,83 DM pour 1 dollar), ces contributions permettraient d'alléger le budget de base de 1 093 000 dollars au total en 1999 (deux fois 546 400 dollars).

Contribution de l'ONU au titre de l'appui aux programmes

65. À l'issue de discussions, le Secrétariat de l'ONU a décidé de financer en 1999, à titre d'essai, des postes ou activités de caractère administratif à concurrence de 213 000 dollars. Ce montant viendra en déduction des dépenses prévues au budget de base.

Annexe I

**Tableau A.1. Prévisions de dépenses par programme et prévisions de recettes pour 1999
(En milliers de dollars)**

	Budget de base	Fonds supplémentaire	Fonds spécial	Total
<u>Dépenses</u>				
<i>Organes directeurs</i>	42,0	-	900,0	942,0
<i>Direction exécutive et gestion</i>	625,0	55,0	-	680,0
<i>Appui fonctionnel à la Conférence des Parties</i>	675,0	-	-	675,0
<i>Facilitation de l'application et de la coordination</i>	1 384,0	6 137,0	-	7 521,0
<i>Relations extérieures et information</i>	388,0	1 195,8	-	1 583,8
<i>Mécanisme mondial</i>	1 003,0	-	-	1 003,0
<i>Administration</i>	1 000,5	55,0	-	1 055,5
<u>Total partiel, programmes</u>	5 117,5	7 442,8	900,0	13 460,3
<i>Frais généraux</i>	665,3	967,6	117,0	1 749,9
<i>Réserve de trésorerie</i>	480,0	-	-	480,0
<u>Dépenses totales</u>	6 262,8	8 410,4	1 017,0	15 690,2
<u>Recettes</u>				
<i>Contributions du pays d'accueil</i>	1 093,0	-	-	-
<i>Allocation pour frais généraux</i>	213,0	-	-	-
<u>Recettes totales</u>	1 306,0	-	-	-
<u>Total net</u>	4 956,8	-	-	-

Annexe II

Tableau A.2. Effectifs nécessaires

	Budget de base	Fonds supplémentaire	Total
<i>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			
<i>Chef</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>1</i>
<i>D-2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>D-1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>1</i>
<i>P-5</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>7</i>
<i>P-4</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>4</i>
<i>P-3</i>	<i>6</i>	<i>-</i>	<i>6</i>
<i>P-2/P-1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>5</i>
Total partiel A	21	3	24
<i>B. Agents des services généraux</i>	<i>11</i>	<i>1</i>	<i>12</i>
Total (A + B)	32	4 *	36

* Des détachements ou autres formes d'assistance sont également négociés avec certains pays donateurs et organismes internationaux. En outre, des postes temporaires deviendront sans doute nécessaires à la fin de 1999 et pendant l'exercice biennal 2000-2001. Ils seront pourvus si les contributions au Fonds supplémentaire le permettent. Ces postes sont indiqués dans le corps du présent document.

Annexe III

**Tableau A.3 Prévisions de dépenses, par objet
(En milliers de dollars)**

Objet de dépenses	Budget de base	Fonds supplémentaire	Fonds spécial	Total
<i>Dépenses de personnel</i>	2 851,0	-	-	2 851,0
<i>Dépenses de personnel connexes</i>	89,0	645,3	-	734,3
<i>Consultants et experts</i>	291,0	856,0	-	1 147,0
<i>Frais de voyage du personnel</i>	355,5	427,0	-	782,5
<i>Frais de voyage de participants et représentants</i>	-	1 369,0	900,0	2 269,0
<i>Services contractuels</i>	15,0	428,5	-	443,5
<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	464,0	20,0	-	484,0
<i>Dépenses de représentation</i>	14,0	-	-	14,0
<i>Fournitures et accessoires</i>	35,0	20,0	-	55,0
<i>Mobilier et matériel</i>	-	35,0	-	35,0
<i>Subventions</i>	1 003,0	3 642,0	-	4 645,0
Total	5 117,5	7 442,8	900,0	13 460,3

Annexe IV

ORGANIGRAMME PROPOSÉ POUR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION EN 1999

